

COLLÈGE / COLLEGE

Les termes collège et *college* sont des traquenards connus des traducteurs à l'affût des problèmes de sémantique. Ils présentent une complication supplémentaire en raison de l'évolution des pays francophones et anglophones dont les langues se développent sur des voies parallèles à celles des mères patries. Considérées à un moment donné, les réalités recouvertes par les mots se révèlent très différentes. Quelles sont-elles aujourd'hui ?

En ANGLETERRE, le *collegiate system*, caractéristique des universités d'Oxford et de Cambridge, remonte à leur fondation au Moyen Âge. À cette époque, les gens riches fondaient, pour gagner des indulgences, des *colleges* destinés à recevoir des étudiants, qui étaient le plus souvent des clercs. La coutume était répandue en Europe, et toutes les universités médiévales eurent leurs collèges, dont la Sorbonne, devenue le siège des Facultés des lettres et des sciences de l'université de Paris, est sans doute le plus célèbre. Mais en Angleterre l'institution a survécu à l'époque et les collèges d'Oxbridge continuent de fournir le gîte aux étudiants qui au cours des siècles, ont été admis au milieu des maîtres ¹.

Par ailleurs, le mot *college*, qui n'est pas synonyme d'université, a pris beaucoup d'extension et désigne une multitude de réalités différentes. Considérons d'abord les *colleges of education*, anciennement *teacher-training colleges*, de niveau universitaire et rattachés aux *institutes of education* qui sont eux-mêmes affiliés à l'université. C'est ici que les candidats subissent les examens menant au titre de *qualified teacher*. Les cours sont d'une durée de trois ans. Il est à noter que les diplômés d'universités peuvent entrer directement dans l'enseignement ².

Il y a aussi, dans le domaine de l'enseignement complémentaire (*further education*), de nombreux *colleges* qui ne sont que des écoles et des instituts. Mais les plus importants, les *colleges of advanced technology (C.A.T.S.)*, sont aujourd'hui devenus des universités et confèrent des grades ³.

Le terme *university college* prête parfois à confusion. Il peut avoir deux sens, soit qu'il désigne une partie constituante d'une université, comme à Oxford, Londres ou Durham, soit qu'il ait le sens spécifique « d'institution de niveau universitaire qui n'a pas le pouvoir de conférer des grades ⁴ ». Les *colleges* de ce genre sont affiliés à une université, comme celle de Londres, qui décerne les grades.

Au Canada, et notamment en ONTARIO, la plupart des universités ont été à l'origine des *colleges*, et même aujourd'hui elles sont parfois constituées en *constituent colleges* investis de la responsabilité de l'enseignement dans certaines, et, parfois, dans toutes les disciplines. Les universités auxquelles ils sont affiliés gardent cependant la responsabilité de conférer les grades ⁵.

1. Sir James Mountford, *British Universities*, Londres, Oxford University Press, 1966, p. 7-8.
2. Conseil de la coopération culturelle du Conseil de l'Europe, *Guide des systèmes scolaires*, Strasbourg, 1965, p. 269-270.
3. Central Office of Information, *Fact Sheets on Britain*, Londres, Her Majesty's Stationery Office, 1968 (R.4735/C/5).
4. Association internationale des universités, *Documentation concernant les équivalences des titres universitaires*, Paris, Bureau international des universités, 1957, p. 1, II, 1.
5. *Universités et collèges du Canada 1971/Universities and Colleges of Canada*, Ottawa, A.U.C.C., p. 391.